

APEF Nancy

Votre référent : Patrick SCHAEFFER

Adresse : 2 rue Edmonde Charles Roux 54000 Nancy

Tél : 03 83 39 10 00 / 03 72 61 03 41

Email : nancy@apecf.fr

Site web : www.apecf.fr

Structure déclarée : SAP808258537

Structure agréée : SAP808258537

Structure autorisée : SAP808258537

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h à 17h30
Le vendredi de 08h30 à 12h00 et l'après-midi de 14h à 17h
sur RDV uniquement.

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports : T1 - T2 - T4 - 18 - 21 - COROL

Accès PMR

Autorités de tutelle :

DDETS : 45 Rue Sainte-Catherine, 54000 Nancy, France

ARS : 3 Boulevard Joffre 54000 Nancy

CD : 48 Esplanade Jacques Baudot 54000 Nancy

Zone d'intervention :

Nancy Métropole

Communauté de communes Moselle et Madon

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, Réseau gériatologique, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vyv Ecoute et Solutions (RMA), Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial assistance, FOR ME et mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Famileat

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.



TARIFS APPLICABLES AU 01/01/2025

TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *



APEF NANCY

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Régulier	29,45 €	32,40 €	16,20 €
Ponctuel	34,55 €	38,00 €	19,00 €

AIDE A DOMICILE (Séniors ou personnes en situation de handicap)

Aide + Accompagnements	28,00 €	31,90 €	15,95 €
Aide + Accompagnements ponctuel	29,45 €	32,40 €	16,20 €

BRICOLAGE

Ponctuel	49,09 €	54,00 €	27,00 €
----------	---------	---------	---------

JARDINAGE

Régulier	41,67 €	50,00 €	25,00 €
Ponctuel	45,00 €	54,00 €	27,00 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence. (***) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 12,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 0,96 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



Certification NF





TARIFS ASSISTANCE ET FINANCÉS

MODE PRESTATAIRE *

APEF NANCY



		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100% . (% notifié par le Conseil Départemental) Il comprend le tarif APA sans reste à charge		23,32 €	24,60 €	50% du reste à charge de votre facture
	Tarif APA 24.60 € TTC			
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100% (% notifié par le Conseil Départemental). Il comprend le tarif APA + un reste à charge de 7,30 euros.	30,24 €	31,90 €	
PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental sans reste à charge	Tarif PCH 24.60 € TTC	23,32 €	24,60 €	50% du reste à charge de votre facture

CAISSES DE RETRAITE				
ARDH		24.55 €	27 €	50% du reste à charge de votre facture
OSCAR		24.55 €	27 €	
CNRACL		24.55 €	27 €	
CNMSS		24.55 €	27 €	

(*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (22h - 7h), les dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 0.96 € TTC/Km (Taux de TVA associé à la prestation)



